DECLARATION LIMINAIRE

CSA VERSAILLES du 18 novembre 2026

« L'ETAT DE LA JUSTICE à VERSAILLES,
ÇA N'A RIEN DE ROYAL…
NI POUR LES PERSONNELS, NI POUR LEURS REPRESENTANTS… »

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

En tout premier lieu, suite aux actions de mobilisation lancées par l'UNSa SJ en octobre dernier, l'UNSa SJ/USM souhaite mettre en avant et remercier les agents qui se sont mobilisés le 5 novembre dernier.

19% de grévistes sur le ressort : 13,30% à Versailles, 19,86% à Pontoise et 34,56% à Nanterre !

Par cette mobilisation et par la signature de notre pétition nationale (**plus de 3000 signataires** !), ils ont voulu alerter une nouvelle fois sur leurs conditions de travail, intenables depuis trop longtemps. Même en sacrifiant leur santé, leur vie personnelle et familiale, ils ne peuvent plus remplir leurs missions pour faire de notre justice une justice de qualité, faute de moyens adéquats.

Cela engage votre responsabilité ; cela doit vous engager à agir !

Pour ce dernier CSA de l'année, et plus largement de la période 2022-2026, l'UNSa SJ/USM doit faire un bilan, sombre mais avec l'espoir que le mandat qui va s'ouvrir en 2027 soit celui d'un nouveau paradigme pour vous et l'administration.

Nous avons passé QUATRE ANNEES aux côtés des personnels du ressort. Nous pouvons faire des constats solides. Ils sont préoccupants. Nous vous les rappelons régulièrement faute d'améliorations, et à nouveau ci-dessous :

La situation est préoccupante pour tout le ressort, qui continue de se dégrader : vacances de poste en continu, effectifs instables (stagiaires, vacataires, non renouvellements des contractuels), stocks et délais en augmentation, durées et intensité du travail extraordinaires, numérique inabouti et dysfonctionnant, absence d'analyse objective sur l'évolution de la composition des équipes judiciaires, réformes à un rythme effréné sans étude d'impact ou sans tenir compte des impacts réels.

Comment est-il encore possible aujourd'hui d'envisager fonctionner normalement avec des vacances de poste jusqu'à 50% dans les greffes, c'est-à-dire une chaise vide sur deux !
Comment fonctionner avec un ratio de 0,89 entre les magistrats et attachés de justice par rapport aux greffiers et cadres greffiers, et cela sans compter les renforts en magistrats honoraires ou MTT ? Il y a moins d'un agent de greffe par magistrat, celui-ci étant entouré de son équipe dédiée.

L'UNSa SJ/USM demande une **équipe de greffe pleinement constituée** en cohérence avec le soutien des magistrats par l'équipe autour du magistrat**. Il y a urgence !**

Au-delà des conséquences des sous-effectifs, il est aussi urgent de prendre de la hauteur et d'engager une réflexion globale sur le fonctionnement des juridictions, en adéquation avec les moyens humains réellement disponibles.
Vous le disiez lors du dernier CSA : la question de la priorisation doit être au cœur de notre quotidien.

L'UNSa SJ/USM vous rappelle qu'à cet égard, vous avez une responsabilité déterminante. Vous ne pouvez pas vous limiter à relayer les contraintes budgétaires et les orientations nationales. Vous avez une responsabilité propre dans le pilotage du ressort, la répartition des moyens, les arbitrages organisationnels, la remontée des besoins auprès de la direction des services judiciaires et, surtout, la protection de tous les personnels du ressort. Cette responsabilité implique de décider, de prioriser et parfois de renoncer à certaines exigences lorsque les moyens ne permettent plus de les satisfaire. L'organisation doit s'adapter aux moyens disponibles et non l'inverse. Les agents ne peuvent être tenus responsables de ce qu'il leur est matériellement impossible de réaliser. Vous avez la responsabilité de les protéger des conséquences des renoncements qui doivent être faits.

La gestion d'une politique de priorisation au sein du ressort doit être préparée et suivie dans le cadre d'un vrai dialogue social qui devient alors un outil de pilotage.

Or, à ce jour, le dialogue social tel que vous le menez témoigne d'une conception particulièrement restrictive et dégradée, **malgré toutes les tentatives de l'UNSa SJ/USM pour le rétablir**. L'UNSa SJ devait vous rencontrer le 23 septembre dernier pour évoquer avec vous nos incompréhensions et nos attentes sur notre ressort ainsi que nos inquiétudes au regard du contexte actuel concernant notre institution et les personnels qui la composent. Or, le 22 septembre, une réduction des sujets à aborder nous a été imposée et la réunion n'a pas pu se tenir. Nous regrettons profondément votre position.

Nous vous rappelons aussi que les représentants des personnels doivent être vos premiers interlocuteurs. Refuser les échanges avec les représentants du personnel, c'est vous enfermer dans une vision déconnectée des réalités vécues quotidiennement par les personnels. Contourner la représentation des personnels, c'est refuser de respecter la voix des personnels qui s'expriment lors des élections professionnelles et tout au long de leur mandat. C'est enfin, refuser d'ouvrir un espace de confrontation des analyses, d'explication des désaccords et de recherche de solutions partagées.

Au regard des réalités particulièrement préoccupantes dans le ressort, devrions-nous les porter auprès d'autres interlocuteurs qui y seraient plus à l'écoute ?

Ces réalités sont les suivantes.

La situation est préoccupante pour chaque arrondissement :

L'arrondissement de Nanterre constitue une illustration emblématique de ces réalités que nous dénonçons par des alertes, désormais anciennes, répétées et documentées. En septembre, la mobilisation du greffe correctionnel, du tribunal pour enfants et du SAUJ du tribunal judiciaire de Nanterre a été révélatrice de la crise globale du fonctionnement des services judiciaires de l'arrondissement.

La réponse est la suivante : recrutement de 5 contractuels C pour 1 an. Il s'agit de 3 contractuels au TJ pour remplacer 38 postes vacants et de 2 contractuels en tribunaux de proximité pour remplacer 14 postes vacants (selon les effectifs au 1er juin 2026).

« Merci » mais c'est **toujours insuffisant pour permettre aux services de fonctionner**. C'est un début mais il va falloir aller plus loin. Nous continuerons à dénoncer les sous-effectifs chroniques et leurs conséquences toujours plus néfastes pour les personnels et le service public de la justice.

L'arrondissement de Versailles montre un taux de vacance de poste au greffe de son tribunal judiciaire de plus de 21% ! Celui de Pontoise montre 26 postes vacants. Quant à la cour d'appel de Versailles et au SAR, les vacances de poste sont respectivement de plus de 11% et de plus de 12%. Au

total, c'est 169 adjoints administratifs qui manquent dans les juridictions du ressort. Et cela sans mesure de l'absentéisme qui vient creuser l'ensemble de ces chiffres.

Messieurs les chefs de cour, les personnels de votre ressort ne peuvent plus continuer ainsi. Ce qu'ils vivent aujourd'hui n'est plus simplement difficile ou douloureux. Dans les services, la situation n'est plus vivable, plus soutenable et devient donc dangereuse pour eux.

Derrière les statistiques, les tableaux d'effectifs et les objectifs de performance, il y a des femmes et des hommes qui font tenir quotidiennement le service public de la justice. Leur sur engagement ne peut constituer une réponse permanente aux insuffisances de l'institution.

L'UNSa SJ/USM attend de vous, Messieurs les chefs de cour, après deux carrières aussi longues, riches et impliquées que les vôtres, que vous osiez prendre le risque de soutenir l'ensemble de vos personnels, magistrats comme fonctionnaires et contractuels, en faisant les arbitrages nécessaires afin de rétablir et préserver des conditions de travail soutenables.

Il est temps de passer des constats aux décisions, des discours aux actes et d'un dialogue social dégradé à une véritable écoute des personnels et de leurs représentants.

En conséquence, l'UNSa SJ/USM demande :
Le respect des emplois localisés. Au regard de la période budgétaire, il est nécessaire de fixer un objectif fort de normalisation des recrutements. Si 1657 postes sont localisés sur le ressort, c'est 1657 postes qui doivent être pourvus budgétairement et chacun par un agent. A défaut, il est nécessaire de réduire l'activité demandée aux personnels en cohérence avec le pourcentage de vacances de poste.

Le rétablissement du dialogue social avec les représentants du personnel : demander et respecter leur avis lors des instances, organiser des rencontres bilatérales régulières et ouvertes avec les chefs de cour et insuffler cette dynamique sur les arrondissements. Les représentants du personnel doivent être systématiquement invités aux groupes de travail qui ont une incidence sur les statuts et/ou les conditions de travail notamment.

La priorisation des travaux suivants pour nos futures instances :

- L'évaluation objective de la charge de travail et de l'adéquation entre les missions effectivement exercées au sein des juridictions et les moyens réellement disponibles, incluant tous les éléments de contexte actuel (numérique et IA, évènements climatiques…), et ce pour soutenir les localisations de poste nécessaires.
- L'ouverture d'une réflexion globale sur la priorisation des missions et l'organisation des services.
- L'examen spécifique et approfondi de la situation de l'arrondissement de Nanterre assorti de mesures concrètes, de moyens, d'un calendrier et d'un suivi.

La justice ne peut durablement fonctionner sur l'épuisement de ceux qui la font vivre.
L'UNSa SJ/USM souhaite que ce CSA soit enfin l'occasion d'un **véritable changement de méthode** et d'une **prise de conscience collective**.

Les membres UNSa SJ/USM du CSA de Versailles